NOTRE OFFRE DE SERVICES PUBLICS EST DÉVELOPPÉE EN PRENANT APPUI SUR UN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES



CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12 TEL : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01 WWW CMFPT FR



LES ENJEUX POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SUR LA FONCTION EMPLOYEU

l'égalité de traitement vis-à-vis des agents et candidat-e-s aux emplois publics passe par une réflexion collective sur les pratiques ressources humaines et managériales.

SUR LE CHAMP DES ACTIONS PUBLIQUES LOCALES

les collectivités ont à se positionner en tant qu'acteur et promoteur des politiques de prévention et de lutte contre les discriminations.

UNE APPROCHE TRANSVERSALE À CONSTRUIRI

pour que la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité constituent un « incontournable » de la culture territoriale au même titre que les autres valeurs de service public. Les discriminations visent les inégalités de traitement dans l'emploi, le logement, l'éducation et la formation, l'accès aux biens et aux services publics et privés, l'accès aux soins et aux services sociaux; autant de champs d'intervention des collectivités territoriales qui les exposent, en tant qu'employeurs publics et acteurs locaux, aux risques de discrimination.

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances se trouve donc, pour les collectivités territoriales, au croisement d'enjeux tant juridiques, économiques que sociétaux.

La problématique des discriminations est aujourd'hui de mieux en mieux reconnue dans la sphère publique. Un nombre croissant de collectivités territoriales s'en saisit et cherche à agir auprès de celles et ceux qui subissent ces inégalités de traitement et/ou les produisent.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'identifier tant les contours de ce problème complexe que les leviers d'action pour construire des projets à même de répondre aux enjeux d'égalité au sein de la collectivité et du territoire.

UNE ACTION À CONDUIRE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SUR DES CHAMPS MULTIPLES D'INTERVENTION :

- · dans la fonction d'employeur
- du point de vue de la gestion des ressources humaines ;
- du point de vue du management.
- dans le cadre du service public en direction des citoyens pour garantir l'accès aux droits ;
- en ce qui concerne l'achat de prestations et de fournitures dans le cadre des marchés publics.

Plus largement, la lutte contre les discriminations concerne l'ensemble des dimensions de l'action des collectivités territoriales (emploi, logement, jeunesse, éducation, politique de la ville).

LE CNFPT envisage la thématique de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances comme une cause d'intérêt général et dans cette perspective, il propose aux collectivités et aux agents une offre de services publics globale, pour agir activement à leur côté.



NOTRE OFFRE DE SERVICES PUBLICS

Un des enjeux de l'offre proposée sera de donner à chacun des clés pour mieux comprendre ses propres représentations et de situer les discriminations effectives, pour agir comme promoteur de la diversité en collectivité.

DES ACTIONS ÉVÉNEMENTIELLES

Des séminaires et colloques avec des décryptages juridiques et psychosociologiques permettant un travail sur les représentations sont proposés sur les territoires.

Des thématiques plus ciblées sont prévues comme la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité dans le logement, le pouvoir d'agir des usagers, l'égalité femmes-hommes...

DES FORMATIONS

Une séquence de sensibilisation sera intégrée dans quelques itinéraires métiers proposés aux agents les plus exposés, dans leurs situations de travail, aux questions de discrimination :

- agents d'accueil ;
- policiers municipaux;
- · chargées-és de recrutement ;
- · directrices-teurs des ressources humaines

ANIMATION DE RÉSEAU

Le CNFPT anime un réseau de chargées-és de mission territoriaux spécialistes de la lutte contre les discriminations pour favoriser les échanges de pratiques et d'expériences et co-construire des méthodes et outils adaptés aux préoccupations des collectivités territoriales.

CALENDRIER

Ces services sont proposés dès 2013 sur l'ensemble du territoire

PUBLICS CONCERNES

- agents des directions des ressources humaines des collectivités,
- · ancadrante
- chargés de mission prévention et lutte contre les discriminations (PLCD)
- acteurs de la politique de la ville
- tout agent concerné par une séquence de sensibilisation.